

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DU TARTAIX

806 Chemin du Tartaix
38 330 MONTBONNOT

CONSEIL D'ÉCOLE ECRIT ... novembre 2020

Compte tenu de la situation sanitaire, le conseil d'école se déroule par écrit.

Suite à une proposition écrite par le directeur de l'école, il fera l'objet d'échanges écrits pour évoluer vers une solution écrite finale.

Il pourra faire l'objet de réunions en comité restreint des parties intéressées : école, parents délégués, élus municipaux, service scolaire.

Ont participé à la rédaction et à l'évolution de ce document : **Merci d'ajouter les noms nécessaires**

- M. BENE, Directeur de l'école

- Les enseignantes de l'école : Mmes BOUCHET-LANNAT, DELAGE, DUGOUJON, GUYOT, MAZZILLI, LAMOTHE, SEYVOZ

- M. BONNET Dominique, Maire de Montbonnot

- Madame LE BARRILLEC, adjointe aux affaires scolaires

- Mme PORTIER, responsable du service scolaire

- Les parents délégués : Mmes FICHTER, CHAPPELLAZ, PISON HINDAWI, TROUSSIER, DELORME, DAMIEUX, BURLET, MARGOTEAU, BRAGONI, HARTMANN, CARRA, BOIS

L'ordre du jour est abordé comme suit :

- **En noir** : les propos des enseignants (**en rouge** les modifications des enseignants)
- **En vert** : les propos des parents délégués
- **En bleu** : les propos de la mairie

Ordre du jour	Compte rendu
<p><u>1 : Résultats des élections</u> Nombre d'inscrits : 261 Nombre de votants : 184 Nombre de suffrages exprimés : 174 Liste des parents : 6 sièges de titulaires.</p>	<p>Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus, soucieux du fonctionnement de notre école. Nous les remercions. Trop peu de nouveaux parents se sont portés volontaires spontanément cette année, il a fallu mener une campagne d'information pour inciter des parents à s'impliquer.</p>

<p><u>2 : Fonctions et limites du conseil d'école, même écrit</u></p> <p>Le bon déroulement de la scolarité des élèves et la réussite éducative demeurent la priorité de chacun des membres du conseil d'école.</p> <p>Seules les informations préalablement définies et retenues par le directeur de l'école peuvent être traitées. Chaque point traité est au préalable préparé puis ensuite présenté. Le directeur préside le conseil.</p>	<p>Le conseil d'école n'est pas un lieu de débat d'idées ou d'opinions personnelles, mais un lieu de traitement d'informations propres au déroulement de la scolarité des élèves. Il vise à l'efficacité et à l'opérationnalité grâce aux décisions et engagements qu'il prend.</p> <p>Monsieur BENE demande aux parents délégués d'équilibrer leurs questions et leurs analyses dans leur prochain compte rendu de réunion. Il est important de préciser le rôle des parents délégués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhiculer une image positive de l'école, - croire à l'école et au système qui est en place. <p>De nombreux indicateurs montrent que l'école du Tartaix se porte bien. Il y aura toujours des points à parfaire et ces points sont l'engagement de chacun des membres du conseil.</p> <p>Il est également important de dissocier la pédagogie dans les classes et l'école, le conseil n'a pas pour objet d'aborder les choix pédagogiques des enseignants dans les classes.</p>
<p><u>3 : présentation de l'école et de l'année scolaire</u></p> <p><u>- Effectifs des 6 classes :</u></p> <p>CP : 24 CP CE1 : 24 (4 CP et 20 CE1) CE1 CE2 : 25 (17 CE1 et 8 CE2) CE2 : 27 CM1 CM2 : 28 (23 CM1 et 5 CM2) CM2 : 28</p> <p>Total : 156 élèves, soit une augmentation de 5 élèves par rapport à la rentrée dernière.</p> <p><u>Lundi, mardi, jeudi, vendredi :</u></p> <p>Accueil : 8h20-8h30 Classe : 8h30-11h30 Pause méridienne Accueil : 13h20-13h30 Classe : 13h30-16h30</p>	<p><u>L'équipe enseignante :</u></p> <p>Nous accueillons cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Isabelle GUYOT à temps complet dans la classe de CM1-CM2. - Mme Sophie LAMOTHE à mi-temps dans la classe de CE2. - Mme Amandine SEYVOZ le mardi dans la classe de CE1-CE2. - l'équipe du RASED composée d'un enseignant spécialisée à mi-temps, d'une psychologue scolaire. La mairie verse un euro cinquante par élève pour le bon fonctionnement du RASED. - Il y a 1 enseignante remplaçante rattachée à notre école cette année, Madame Christine GRIVAUD. <p><u>Présentation des APC :</u></p> <p>APC : réparties dans la semaine sur ce créneau horaire 11h30-12h00 Durée des APC : 30 minutes. Maximum 2 fois par semaine.</p>

4 : Les principaux éléments du protocole sanitaire mis en place dans l'école

Les principaux éléments du nouveau protocole sanitaire sont les suivants :

Objectif : " Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous "

Principe : accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel : Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 **chez l'élève ou dans sa famille**. Les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école.

Ils informent l'école au plus tôt.

Les Mesures :

1- La distanciation physique est d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe. Elle doit être maintenue entre les élèves de classes différentes.

2- Le lavage des mains est réalisé, a minima : à l'arrivée dans l'école ; avant et après chaque repas et chaque récréation ; après être allé aux toilettes ; le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Il peut se réaliser sans distanciation physique entre les élèves d'une même classe

3- Le port du masque est obligatoire pour les élèves comme pour les personnels, en espace clos et en extérieur (avis du médecin référent requis pour les élèves présentant des pathologies). En EPS, lorsqu'il est incompatible avec l'activité, la distanciation s'impose.

Les parents fournissent des masques à leurs enfants (2 par jour), et une pochette plastique dans laquelle ils puissent être rangés sans être roulés (l'école en a quelques uns en cas d'oubli)

4- La ventilation des locaux est effectuée au minimum toutes les deux heures (au moins 15 minutes, prévoir des vêtements chauds.) ; obligatoire le matin avant

Les parents nous ont transmis leur satisfaction concernant la gestion de la crise sanitaire par l'école et la mairie.

l'entrée en classe, pendant les récréations, le déjeuner et le temps de nettoyage.

5- Le brassage entre élèves est limité au maximum (Nous vous informerons rapidement des modalités pour notre école) : étalement des arrivées et départs des élèves ; pas de croisements dans les locaux ; récréations par groupes.

6- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels est réalisé 2 fois par jour. Possibilité de partage d'objets en classe sous réserve d'une désinfection quotidienne (ou non utilisation pendant 24 heures).

5 : Adaptation de l'école à la crise sanitaire et au plan Vigipirate renforcé

Organisation pendant la période de confinement et de Vigipirate renforcé

Accueils échelonnés, directement dans les classes :

8h20 - 13h20 : CM1/CM2 - CM2

8h25 - 13h25 : CP - CP/CE1

8h30 - 13h30 : CE1/CE2 - CE2

Sorties échelonnées :

11h20 - 16h20 : CM1/CM2 - CM2

11h25 - 16h25 : CP - CP/CE1

11h30 - 16h30 : CE1/CE2 - CE2

Récréations échelonnées et réparties :

9h50 & 14h50 : CM1/CM2 - CM2

10h00 & 15h00 : CP - CP/CE1

10h20 & 15h20 : CE1/CE2 - CE2

Faisabilité des projets :

Tennis : activité maintenue

Nous tenons à remercier les équipes enseignantes et périscolaires pour leur disponibilité, leur efficacité et leur réactivité par rapport au protocole sanitaire assurant l'accueil et la sécurité de tous

Certains parents qui doivent déposer les enfants en maternelle aux Chavannes remercient les enseignants pour leur souplesse et leur disponibilité tout en respectant les gestes barrières malgré l'impossibilité d'être dans le créneau horaire

<p>Piscine : activité maintenue Sport collectif : non Musées et médiathèque : non Chorale : oui, en $\frac{1}{2}$ groupes sur 20 minutes APC : oui, dans la mesure où cela ne perturbe pas la cantine L'étude du soir : maintenue en faisant des groupes d'élèves distincts dans la salle de classe.</p> <p>Sécurité, Vigipirate renforcé : Eviter l'entrée de parents et autres adultes dans l'école aux moments des entrées / sorties et de la garderie. Inviter les adultes à ne pas dépasser les barrières devant l'école.</p>	
--	--

<p>6 : La charte informatique La charte informatique est exposée aux membres du conseil d'école.</p>	<p>Les documents à destination des élèves et des familles sont affichés à l'entrée de l'école. Les enjeux d'usage, les dangers et les responsabilités y sont présentés. La charte informatique sera mise en place avec les élèves essentiellement avec les CM1 CM2 qui sont susceptibles d'utiliser l'internet quel que soit le lieu d'utilisation. Un permis internet est parfois proposé par la gendarmerie pour les élèves de CM1-CM2. Les gendarmes proposent ce permis tous les deux ans. Nous n'avons pas encore été sollicités cette année, les gendarmes sont actuellement fortement mobilisés. Nous (CM1 et CM2) sommes en contact avec la gendarmerie mais ils interviendront de façon plus générale sur les réseaux, le harcèlement, etc mais pas avant janvier.</p>
<p>7 : adoption du règlement intérieur et de la charte de la laïcité Le règlement intérieur est basé sur un règlement départemental rédigé par la DSDEN complété par un règlement propre à l'école du Tartaix soumis au vote du conseil d'école pour adoption. Il est ensuite diffusé par mail aux familles puis affiché dans l'entrée de l'école.</p>	<p>Une infraction grave à ce règlement peut entraîner la convocation de parents d'élèves par le Directeur de l'école, l'Inspecteur départemental ou l'Inspecteur d'Académie. Le règlement spécifique à l'école retenu cette année est identique à celui de l'année scolaire précédente. Le règlement intérieur de l'école est adopté.</p> <p><u>Le règlement de la cour de récréation</u> : Il vise à mettre en place des règles communes dans la cour pour l'école et le périscolaire.</p>

	<p><u>La charte de la laïcité :</u> La charte de la laïcité est présentée en 15 points, elle est affichée dans le hall de l'école et doit impérativement être appliquée pour le respect de chacun. La mairie a fait installer devant chaque école un panneau « liberté, fraternité, égalité ». La charte de la laïcité a été vue et expliquée avec les cm2 lors de la reprise et l'hommage à Samuel Paty.</p>
--	--

<p>8 : Le projet d'école Ses axes sont présentés ci-après. Il devra être révisé en cours d'année.</p>	<p><u>L'enseignement explicite</u> : améliorer les résultats des élèves, devenir performant. <u>L'éducation culturelle et sportive</u> : favoriser les situations les sorties et actions culturelles (musées, cinéma...) et sportives (sports collectifs, tennis, ski de fond, vélo, tennis de table, natation...). <u>L'école inclusive</u> : répondre aux élèves à besoins spécifiques avec des aides mises en place (PPS, RASED, PPRE, APC...). Mettre en place des pratiques pédagogiques adaptées aux besoins de l'élève : dans les pratiques de classe, les évaluations... mettre en place des plans de travail, des situations et des rythmes adaptés. <u>La relation avec l'extérieur</u> : lien avec le collège par exemple.</p>
--	---

<p>9 : Le RASED et le POLE RESSOURCE</p> <p>Les priorités d'action</p> <p>En fonction des choix de répartition, toutes les écoles ne pourront pas bénéficier des aides et des accompagnements des maîtres spécialisés. Ainsi, la période 1 permettra d'affiner les besoins et de décider s'il y a lieu, des écoles prioritaires pour chaque secteur. Néanmoins, indépendamment des secteurs, je vous précise les niveaux de prise en charge par périodes sur la circonscription de Grenoble 5. Ils permettent de cibler les niveaux de classe prioritaires pour les prises en charge enseignant E et G : - CE1, CE2 : périodes 1 et 2, - CP, CE1, : périodes 3, 4 et 5</p>	<p>Le rôle du pôle ressource</p> <p>Le pôle ressource regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, animateurs TICE, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin. L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est l'une des composantes de ce pôle ressource. Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, le RASED est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription. Après concertation de ses membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les</p>
--	---

	<p>priorités d'action du RASED.</p> <p>Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires au sein du RASED</p> <p>➔ Le maître E : L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée. Dans le cadre de ces projets, l'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.</p> <p>☐ La psychologue scolaire : Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.</p>
--	--

<p><u>10 : La récurrence d'absence de réseau internet</u> Régulièrement, nous manquons de réseau Internet. Il est difficile, souvent impossible d'utiliser internet en classe sur le VPI, sur les pc des classes et du bureau de direction. La fibre semble ne plus s'installer à Montbonnot, n'y aurait-il pas une solution d'attente efficace ? Système 4G...</p>	<p>TRES GROS PROBLEME car la plupart des ressources sont en ligne et impossible de travailler correctement ; Les tablettes se trouvent inutilisées. Possibilité d'installer un routeur 4g afin d'avoir un débit un peu plus rapide en attendant la fibre ; prix d'un forfait téléphonique C'est de pire en pire d'année en année.</p> <p>Problème rapporté aussi par les enfants Nous proposons un rituel de visites technique/informatique par trimestre ?</p>
--	---

<p><u>11 : Le nettoyage de la partie basse de l'école</u> Classe de CM2, bureau de direction, bas du hall et marches, sanitaires, périscolaire</p>	<p>Exemples : Taches dans la classe de CM2 (jus de fruit renversé sur le sol, dans l'évier) non nettoyées pendant plusieurs jours, sol collant.</p>
--	--

Le nettoyage de cette partie de l'école témoigne de lacune à nouveau, surtout au niveau des sanitaires.	Le ménage n'est pas ou peu fait le mercredi : partie haute non nettoyée, sanitaires non terminés (peinture sur les lavabos, les carrelages, sur et autour des distributeurs de savon, dans les cabines des toilettes). Cuvettes des toilettes faites en partie.
---	--

12 : besoins signalés à la Mairie pour 2019

Demandes formulées pour le budget 2021 :

- Le Maire annonce qu'une enveloppe de 1.7 millions d'euros de travaux de rénovation énergétique est prévue au cours du mandat pour l'école du Tartaix. Cela vient d'être voté au dernier conseil municipal, lors du Débat d'Orientation Budgétaire. C'est pourquoi les demandes de travaux seront étudiées à la faveur de ce projet plus important. Il serait dommage de faire des travaux couteux, qu'il faudrait casser ensuite pour faire les suivants. Dans l'attente de la réalisation de ce gros projet, seuls seront réalisés des petits travaux d'entretien courant, ou impérativement nécessaires pour la sécurité.
- Les besoins formulés par les enseignants sont présentés aux élus de la commission scolaire qui donne un avis, avis transmis aux adjoints puis validé, ou non, en conseil municipal (en décembre). Ce dernier étant juge de paix, les choix pour l'année ne seront communiqués qu'en Janvier 2021, en prévision du second conseil d'école.

Le directeur a proposé qu'une commission de parents d'élèves soit mise en place afin de :

- connaître les besoins de travaux
- suivre la réalisation des travaux en lien avec la mairie.

Les parents délégués se sont favorablement associés à cette proposition.

Les demandes suivantes ont été faites auprès de la mairie pour le budget 2021 :	Commentaires des parents d'élèves Réponses de la mairie
Installation d'un parking à vélo plus conséquent devant l'école Nous incitons les déplacements à vélo et beaucoup d'élèves viennent à pied ou en trottinette.	Le défi « Venir à vélo à l'école » a été plébiscité par les parents et les enfants. Bémol : manque d'attache-vélo Un obstacle, le conteneur destiné pour le verre, ne facilite pas l'accès à l'école en toute sécurité pour les élèves venant en vélo, ou en trottinette.
- Pose d'une clôture et d'un portail à la place des barrières devant l'école.	Plus sécurisant lorsque les enfants sont amenés à attendre leurs parents. Plus de visibilité pour les enseignants d'une part et les parents d'autre part, moins d'attroupement devant la porte de l'école
- Installation d'un robinet ou d'une fontaine dans la cour de l'école. Ce système a été installé le long des nouveaux tennis couverts. Un système doit être envisagé, s'hydrater est indispensable. Les élèves ont besoin de boire pendant les périodes de fortes chaleurs. Actuellement ils inondent les toilettes.	Demande cohérente pour l'hydratation et éventuellement un lavage des mains, accès facilité (points d'eau en nombre trop limité aux sanitaires intérieurs pour le nombre d'élèves)

<ul style="list-style-type: none"> - Un système de bacs pour se laver les mains. Dans le contexte actuel, trouver un système où les élèves pourraient se laver les mains plusieurs à la fois. Rénovation des toilettes. 	<p>Accès trop limité, seulement 6 lavabos pour la totalité des élèves, le lavage des mains est compliqué Les WC montrent une certaine vétusté Travaux : bac collectif, WC extérieurs, rénovation sanitaires actuels, plus de robinets ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation du plafond de la classe de CP / CE1 Ce plafond n'est ni propre, ni rassurant. Un changement serait la meilleure solution. 	<p>Traces d'infiltrations, et surtout affaissement visible Lors de notre visite, nous avons constaté également ce problème dans la salle technique.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de l'éclairage de certaines salles par un système led : Classe de CP, classe de CP-CE1, classe de CM2, bureau de direction, toilettes 	<p>Constat lors d'une visite + fatigue oculaire pour les enfants et les enseignants concernés</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Remise en peinture des classes de CP, CP-CE1, CM2, du bureau de direction. 	<p>Peinture écaillée et tachée, vieillissante</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement du revêtement des sols dans les classes de CP et CP-CE1. 	
<ul style="list-style-type: none"> - CP et CP/CE1 : pose de porte manteaux devant les classes et rangements avec portes coulissantes. 	<p>Homogénéisation et praticité</p>

<p><u>12 : les exercices de sécurité à l'école</u></p>	<p>Dans l'école il y aura : 3 exercices PPMS (séisme, risques industriels, intrusion...) 3 exercices sur le risque incendie dans les locaux Trois exercices seront parallèlement menés sur les temps périscolaires.</p>
---	---

<p><u>13 : Les activités périscolaires</u></p> <p>La garderie du matin La piscine La cantine</p>	<p>* Certains parents remarquent qu'il y aurait lors de cette première période une recrudescence de la violence entre les élèves : coup de pied, coup de poing... pendant les récréations et pendant le temps périscolaire (cantine et garderie). Serait-il possible qu'un rappel des règles du vivre-ensemble soit fait aux enfants ?</p> <p>=> Début octobre, des CM2 et des CP jouaient à se donner des coups de pieds ou à se marcher sur les pieds en formant un cercle, les agents périscolaires ont interdit ces jeux car ils sont dangereux. Depuis la rentrée de novembre, aucun geste violent entre les élèves n'est à déplorer. Les agents proposent aussi plus de jeux sportifs en garderie du soir, pour répondre à leur besoin de se dépenser/se défouler.</p>
---	---

* Certains parents s'interrogent sur les punitions collectives pendant le temps périscolaire (garderie et cantine). Certains enfants ne comprennent pas pourquoi ils sont punis ou certains parents ne sont pas au courant que leur enfant est puni, les parents ne peuvent donc pas en discuter avec eux.

Serait-il possible qu'une information soit transmise aux parents en cas de punition afin d'avoir des explications ? Sous forme de mots ?

=> Nous ne pratiquons pas de punitions collectives, mais il arrive que toute une table soit punie si tous les enfants de la table se sont mal comportés. Quand cela arrive, les enfants concernés doivent rester 5 minutes dans le restaurant scolaire après le repas, le temps que Samira leur fasse le rappel à la règle ; et les enfants qui chahutent trop malgré les rappels à l'ordre sont séparés à table pendant quelques jours ; pour l'information aux parents, pour des petites choses sans gravité, nous ne contactons pas les parents systématiquement, mais lorsqu'il y a accumulation, ou incidents plus grave, Samira contacte les parents immédiatement par téléphone. Elle reste également disponible pour les parents qui souhaitent échanger, soit à l'école soit par téléphone (tel pro : 06.62.92.86.02).

* Certains enfants remontent à leurs parents qu'ils ne peuvent pas manger ensemble car sont obligés de compléter d'autres tables et que c'est récurrent et que ce sont souvent les mêmes qui doivent le faire, ou bien cela est fait dans le cadre d'une punition.

Serait-il possible de changer le fonctionnement actuel ou du moins, de mettre en place un roulement, pour éviter que cela se reproduise trop souvent pour les mêmes enfants ?

=> les enfants choisissent leurs tables et où ils s'assoient, mais on ne peut mettre que 6 enfants par table. Certains enfants aimeraient pouvoir manger à 8 sur la même table, ce n'est pas possible car les tables sont trop petites, ce sont des tables de 6. Depuis la rentrée de novembre, avec le dernier protocole sanitaire à appliquer, il n'est plus possible de brasser les classes entre elles. Au sein de chaque classe, les enfants continuent de choisir leurs places, sur les tables dédiées à leur classe (le protocole impose que les enfants mangent toujours à la même place).

* Serait-il possible d'informer en amont les familles lorsque le personnel de cantine a une formation et que le repas soit un pique-nique à la place du repas prévu ?

	<p>=> Oui bien sûr, toutes nos excuses pour cet oubli, nous y penserons la prochaine fois. Ces modifications de menu restent exceptionnelles.</p> <p>Est-il possible en tant que parents délégués d'aller à la cantine pour échanger avec le personnel et avoir leur point de vue sur ce temps de pause méridienne ?</p>
--	---

Pour information, le 2^{ème} conseil d'école est fixé au **mardi 02 mars 2021** de 18h00 à 20h00.

À Montbonnot, le 10 novembre 2019

Copie transmise à :

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Monsieur le Maire de Montbonnot

Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves

Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe enseignante.